MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

BURKINA FASO

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE

UNITE NATIONALE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE RENFORCE

PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE DES PRODUITS DE LA FILIERE KARITE AU BURKINA FASO – PACFIK

> APPEL A PROJETS POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSFORMATION POUR DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPMEs) DE LA FILIERE KARITE

(TRANSFORMATION DU BEURRE DE KARITE EN PRODUITS COSMETIQUES)

INTRODUCTION

La filière karité est connue, à travers les études et stratégies, comme une filière présentant un potentiel en termes de création d'emplois, de diversification de marchés et de produits grâce à la transformation locale. Le karité contribue également à la sécurité alimentaire du Burkina Faso par la production d'huiles et de graisses alimentaires.

Toutefois, les contraintes majeures identifiées dans les stratégies limitent le développement durable de la filière karité au Burkina Faso. Il s'agit entre autres du faible accès des produits du karité au marché régional et international, du faible accès des acteurs au financement, de la faible visibilité des produits du karité sur le marché international, du manque d'investissement structurant dans la filière, du faible accès des acteurs au système d'information sur les marchés (SIM), de la faible représentativité des acteurs dans les organisations de base, des capacités techniques limitées des acteurs notamment ceux les plus vulnérables de la filière.

Pour contribuer à lever ces contraintes, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a formulé le Projet d'appui à la compétitivité des produits de la filière karité (PACFIK) avec l'accompagnement de ses partenaires au développement dont le Cadre intégré renforcé et la Coopération Luxembourgeoise.

Démarré en juillet 2019 pour trois ans, le PACFIK vise l'amélioration de l'exportation et de la compétitivité des produits, des revenus des acteurs de la filière karité et à la création d'emplois dans les zones d'intervention. Ses objectifs spécifiques sont :

- renforcer la chaîne de valeur et les capacités des organisations professionnelles et de l'interprofession Table Filière Karité (TFK) ;
- accroître quantitativement et qualitativement la capacité d'offre des groupements et coopératives de femmes et des MPMEs ;
- augmenter l'accès des produits du karité sur le marché national, régional et international;
- améliorer l'accès au financement des groupements et coopératives et des MPMEs.

Pour contribuer à l'atteinte du deuxième objectif, il est prévu le soutien des acteurs de la transformation des produits dérivés du beurre de karité (produits cosmétiques) notamment les Micro, Petites et Moyennes (MPMEs), à l'acquisition de matériels de transformation adaptés et innovants.

Afin de rendre transparent le processus, il est porté à la connaissance des acteurs de la filière, cette opportunité. Toutefois, au regard des contraintes budgétaires, des conditions préalables sont à remplir par les bénéficiaires, d'où cet appel à projet.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les acteurs intéressés doivent soumettre leurs requêtes physique et numérique (clé USB) auprès de l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR).

Le dossier comprend :

- 1. Une demande saisie adressée au Coordonnateur de l'UNMO/CIR avec l'objet de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier ;
- 2. Une fiche de candidature;
- 3. Un document indiquant la nature du matériel, les caractéristiques, les photos et les factures pro forma (devis) ;
- 4. La déclaration du demandeur à respecter les conditions fixées pour bénéficier de l'appui de l'UNMO/CIR ;
- 5. Une fiche de contrôle de la liste de pièces ou documents à fournir.

II. ANNEXES

1. Fiche de candidature

I. Identité					
Dénomination de l'organisation suivie de l'acronyme					
Intitulé du proj	jet				
Durée total du	projet				
Nom du demar	ndeur/resp	onsable			
Sexe du respor féminin)	nsable (ma	asculin ou			
Coordonnées d téléphone et ad		,			
Localité/ville/Province/région d'implantation		śgion			
Membre ou no	n de la TF	K			
II. Statut	☐ ASSOCIATION (loi 64) ☐ COOPERATIVE (loi OHAI ☐ ENTREPRISE PRIVEE (SA ☐ GROUPEMENT D'INTER: ☐ AUTRE (préciser)		SA, SARL RET ECO	NOMIQUE	
III. Secteur d'intervention					
Filière		□ KARITE □ AUTRE (préciser)		Maillon	□ PRODUCTION □ TRANSFORMATION □ COMMERCIALISATION □ AUTRE (préciser)
		□ AUTRE (précis	-		□ AUTRE (préciser)

IV. Capacité à gérer					
Secteur	Année(s) d'expérience	Montant estimé investi dans ce secteur pendant les 5 dernières années (en F CFA)	Sources de financement		
KARITE	□ moins d'1 an □ de 1 à 2 ans □ de 2 à 3 ans □ de 3 à 4 ans □ de 4 à 5 ans □ plus de 5 ans (à préciser):	□ de 5 000 000 F à 10 000 000 F □ de 10 000 001 à 15 000 000 F □ de 15 000 001 F à 20 000 000 F □ de 20 000 001 F à 25 000 000 F □ de 25 000 001 F à 30 000 000 F □ de 30 000 001 F à 35 000 000 F □ de 35 000 001 F à 40 000 000 F □ de 40 000 001 F à 45 000 000 F □ de 45 000 001 F à 50 000 000 F □ de 45 000 001 F à 55 000 000 F □ de 50 000 001 F à 55 000 000 F □ de 55 000 001 F à 60 000 000 F □ de 56 000 001 F à 60 000 000 F □ de 57 000 001 F à 60 000 000 F □ plus de 60 000 000 F (à préciser) :	□ Fonds propres □ subventions □ prêts auprès des institutions financières □ Autres à préciser		

Pour des investissements dont le montant total est supérieur à 10 000 000 FCFA, veuillez fournir les informations suivantes

Année	Chiffre d'affaires en FCFA	Bénéfice net ou équivalent en FCFA	Endettement à moyen et long terme (plus d'un an) en FCFA	Endettement à court terme (< 1 an) en FCFA
2019				
2018				
2017				

V. Nombre de personnes employées				
Type de personnel		Salarié	Non salarié (bénévole)	Emplois créés les trois dernières années
	Effectif total			
Permanent	Nombre de femmes			
	Nombre d'hommes			
	Nombre de jeunes			
	Effectif total			
	Nombre de femmes			
Temporaire	Nombre d'hommes			
	Nombre de jeunes			

Nombre d'emplois induit par l'acquisition supplémentaire				
Type de personnel		Salarié	Non salarié (bénévole)	
	Effectif total			
Dammanant	Nombre de femmes			
Permanent	Nombre d'hommes			
	Nombre de jeunes			
Temporaire	Effectif total			
	Nombre de femmes			
	Nombre d'hommes			
	Nombre de jeunes			

VI. Attentes et niveau d'engagement du bénéficiaire		
Type de matériels souhaités		
Montant total de l'acquisition en FCFA HT		
3. Montant de l'appui financier demandé à l'UNMO/CIR en FCFA		
4. Contribution du bénéficiaire en FCFA et en %		
5. Objectif (s) de l'acquisition (renforcement des installations existantes ou équipement initial)		
6. Activités principales		

7. Résultats attendus avec l'appui souhaité (volume de production, chiffre d'affaires, emplois à créer, etc.)	
8. Fonds de roulement estimé en FCFA	
9. Etes-vous prêts à acquérir le matériel avant de bénéficier de l'appui de l'UNMO/CIR par chèque après transmission des pièces justificatives	
10.Etes-vous prêts à dégager toute votre contribution avant l'appui du projet	
11.Etes-vous prêts à payant l'avance demandée par le fournisseur avant de vous faire rembourser par l'UNMO/CIR tenant compte de votre part contributive	

2. Un document indiquant la nature du matériel, les caractéristiques, les photos et les factures pro forma (devis)

3. Prière voir avec votre/vos fournisseur(s) étant en règle vis-à-vis des textes réglementaires notamment fiscaux et retenir que le paiement de l'UNMO/CIR est en Hors Taxes.

4. Déclaration du demandeur

Je soussigné, reconnais:

- 1. être le demandeur ou son représentant et disposer des sources de financement, des compétences et qualifications professionnelles en matière de transformation des produits du karité ;
- 2. être directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'acquisition, et n'agir pas en qualité d'intermédiaire ;
- 3. être passible à toute sanction à prendre par l'UNMO/CIR en cas de non-respect des clauses de l'acquisition, laquelle pouvant être l'annulation du paiement de la contribution de l'UNMO/CIR ;
- 4. n'être dans aucune des situations ci-après :
 - état ou objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité, ou toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
 - objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une juridiction pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
 - état de faute professionnelle grave constatée par tout moyen ;

- non-respect de ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays.
- 5. accepter une visite préalable du site d'installation des équipements ;
- 6. accepter d'aménager convenablement le site d'installation des équipements.

Signée par ou pour le compte du demandeur

Nom et Prénom(s)	
Signature	
Fonction	
Date	

5. Contrôle de la liste de pièces ou documents à fournir

A remplir pour vous assurer que votre dossier est complet.

Désignation	Fourni	Non fourni
Une demande saisie adressée au Coordonnateur de l'UNMO/CIR avoir l'objet de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête et en pièces jointes les autres documents du dossier de la requête de la requê		
2. Une fiche de candidature bien remplie		
3. Un document indiquant la nature du matériel, les caractéristiques, l photos et les factures pro forma (devis)	es	
4. La déclaration du demandeur à respecter les conditions fixées po bénéficier de l'appui de l'UNMO/CIR	ur	

<u>N.B.</u>: La période de réception des dossiers est fixée du 1^{er} au 15 septembre 2020 aux heures de service au Secrétariat de l'UNMO/CIR sis à l'immeuble du 15 octobre, avenue de l'Indépendance.